CONSEIL INTERCOMMUNAL PRM POLICE RÉGION MORGES

1162 Saint-Prex, le 27 septembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM
Séance du mardi 26 septembre 2023
Présidence : M. Antoine Chappuis

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM
Préavis n° 04/09/2023

- après avoir pris connaissance du budget ordinaire 2024 et du préavis du Comité de direction
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2024, représentant des charges à hauteur de CHF 15'882'700.00 et des revenus pour un montant de CHF 7'475'400.00. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 8'407'300.00 entièrement couvertes par les communes membres ;

2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2024, représentant des charges et recettes à hauteur de CHF 4'892'100.00 (CHF 20'774'800.00 – CHF 15'882'700.00) couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :

   - CHF 3'179'300.00 (charges), CHF 3'995'500.00 (recettes) pour la Commune de Morges ;
   - CHF 298'200.00 (charges), CHF 53'000.00 (recettes) pour la Commune de Saint-Prex ;
   - CHF 19'500.00 (charges), CHF 11'000.00 (recettes) pour la Commune de Tolochenaz ;
   - CHF 8'800.00 (charges), CHF 2'000.00 (recettes) pour la Commune de Buchillon ;
   - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'500.00 (recettes) pour la Commune de Lussy-sur-Morges ;

   le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune par leurs conseillers délégués étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;

4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Le Président	Le Secrétaire
Antoine Chappuis	Steve Bruchez